



Plusieurs contrats resignés

Par **freuls95**, le **18/05/2013** à **08:43**

Bonjour,

Mon employeur, a chaque fin de CDD, m'en refait signer un a la date d'arriver dans l'entreprise. Je m'explique:

je suis entré le 1/08/12 et j'ai signer un CDD d'un moi, fin Aout, il me demande de lui rendre le contrat et m'en refait signer un du 1/08/12 au 3112/12. A la fin de celui ci, il me redemande mon contrat, et m'en refait signer un du 1/08/12 au 31/06/13. Es ce légal? J'ai garder tout les contrat bien entendu. Et si je n'accepter pas ces conditions il me fouter a la porte bien entendu.

Merci d'avance.

Par **DSO**, le **19/05/2013** à **10:34**

Bonjour,

Cette manière de procéder est tout à fait illégale (c'est d'ailleurs pour cela que l'employeur vous demande de lui rendre le contrat précédent).

Avez-vous gardé les précédents contrats [s]**originaux**[/s]?

De toutes façons, l'employeur finira par mettre fin à vos contrats lorsqu'il n'aura plus besoin de vous.

Vous pourrez alors faire requalifier vos contrats en CDI et obtenir des dommages et intérêts.

Cordialement,
DSO

Par **pepelle2**, le **19/05/2013 à 16:04**

Bonjour,
Quel est le motif de ces contrats ?

Par **freuls95**, le **24/05/2013 à 17:15**

Oui j'ai gardé les originaux, les copies ne marchent elles pas? car je peut faire témoigner a peu près une dizaines de personnes dans ce cas, dont une ou il l'on forcé a signer un CDI avec une lettre de démission, mais certains n'on que des copi

Par **DSO**, le **24/05/2013 à 21:57**

Bonjour,

L'employeur aurait pu prétendre si vous n'aviez que des copies que ces contrats étaient des montages.

Cordialement,
DSO

Par **freuls95**, le **24/05/2013 à 22:23**

d'accord et merci. Que risquent t'ils?

Par **freuls95**, le **27/05/2013 à 21:38**

un petit up pour savoir ce qu'il risquent ?

Merci d'avance.

Par **DSO**, le **28/05/2013 à 10:36**

Bonjour,

Il faudrait tout de même savoir quel est le motif des contrats.

Cordialement,
DSO

Par **moisse**, le **28/05/2013** à **12:11**

Le risque est la requalification en contrat CDI.

Mais ne vous faites pas trop d'illusions sur les nombreux témoignages que vous pensez pouvoir vous procurer.